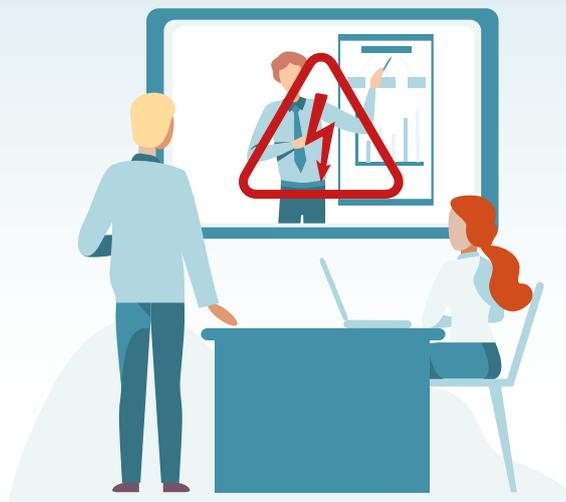




Les coupures électriques en hiver (ou délestages)



Le contexte géopolitique actuel entraînant des difficultés d'approvisionnement en gaz, ainsi que la maintenance de certaines centrales nucléaires brident la capacité de production électrique en métropole. Cela pourrait aboutir cet hiver à une situation où la demande est plus forte que la production électrique.

Le gestionnaire du réseau de transport électrique, RTE, envisage, selon les conditions météorologiques et notamment en cas de grand froid que le système électrique puisse être très tendu, et, qu'en conséquence le risque de coupure ne puisse pas être totalement exclu.

Que faire en cas de coupure électrique annoncée ou subie ?

- ➔ Une coupure électrique peut être à l'origine de dégâts matériels, sur l'installation électrique elle-même ou sur un équipement en fonctionnement arrêté brutalement.
- ➔ Une coupure électrique peut également entraîner des pertes de denrées, de données ou pertes d'exploitation en cas d'arrêt prolongé de l'activité.
- ➔ Pour limiter les dommages liés à une coupure électrique, ces dernières doivent être anticipées.



Les coupures annoncées - les délestages

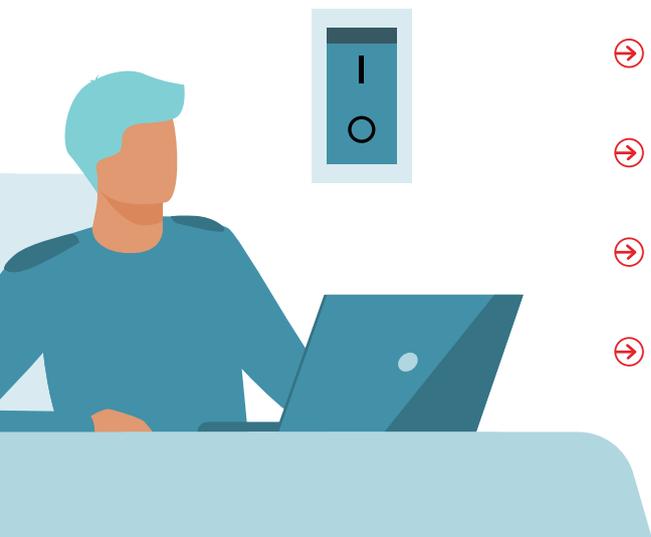
Voici une liste non exhaustive de conseils à mettre en place pour gérer une coupure annoncée.

Comment se préparer à une coupure d'électricité annoncée ?

- ➔ **S'informer des tensions sur le réseau via le service Ecowatt** (disponible en ligne ou en application mobile) ou le site coupures-temporaires.enedis.fr. ↗
- ➔ **Identifier tous les appareils et machines** qui pourraient subir des dommages ou seraient difficiles à remettre en route en cas de coupure électrique. Par exemple machine à laver, appareil de cuisson, ligne de production, presse...
- ➔ **Penser à sauvegarder les travaux** sur ordinateurs et les éteindre avant la coupure s'ils n'ont pas de secours électrique.
- ➔ Le cas échéant, **vérifier que les serveurs informatiques ne seront pas impactés** (notamment présence et capacité d'un onduleur, ou d'un groupe électrogène de secours).
- ➔ **Anticiper la charge des téléphones et PC portables.** Attention : il est probable que les antennes relais pour les réseaux mobile et internet soient aussi inopérantes.
- ➔ **Mettre en place des consignes** pour ne plus utiliser les ascenseurs et monte-charges bien avant l'heure du délestage.
- ➔ **Prévenir, évacuer ou mettre en sécurité le public** si besoin.
- ➔ **Annuler les éventuels événements** qui auraient lieu pendant la coupure.

Que faire pendant une coupure d'électricité ?

- ➔ **Garder un interrupteur en position allumée** (éclairage, radio...) pour être averti quand le courant est rétabli.
- ➔ **Limiter les déplacements à l'extérieur** : les conditions de circulation pourraient être dégradées.
- ➔ **Se tenir informé pour connaître les dernières informations** et recommandations des autorités.
- ➔ **Prévoir des lampes-torches** et éviter, pour des raisons de sécurité incendie, l'utilisation de bougies.



Que faire après une coupure d'électricité ?

- ➔ Pour éviter tout risque de nouvelle coupure, ne pas allumer tous les appareils électriques en même temps ; laisser au système électrique le temps de se stabiliser.
- ➔ Contrôler la bonne remise en route des alarmes et systèmes de sécurité.
- ➔ Vérifier la température des réfrigérateurs et congélateurs.
- ➔ Réaliser une ronde des locaux, afin de vérifier que tout est rétabli.



Les coupures non programmées

Être conscient des risques, identifier les activités ou installations vulnérables à une coupure, anticiper les actions à mener en cas de délestage, les mettre en place et les tester pour en vérifier leur efficacité seront nécessaires pour réduire les dommages à la suite d'une coupure subie.

À partir de retours d'expérience, le ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires propose les enseignements suivants (Tension sur l'approvisionnement en électricité). ↩

